



ODR

Le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 89,9% contre 80,8% un an auparavant.

Une légère résorption constatée au mois de février

Trésor : Le déficit budgétaire revient à 10,5 milliards de dirhams

Il s'est nettement résorbé d'un mois à l'autre mais reste relativement au même niveau en glissement annuel. Le déficit du Trésor a basculé en un mois de 74 milliards de dirhams en janvier à 10,5 milliards de dirhams à fin février. Il se situait à la même période de l'année passée autour de 11,1 milliards de dirhams. C'est ce que l'on peut relever des statistiques publiques de la Trésorerie générale du Royaume établies au deuxième mois de l'année. L'écart relevé à fin février résulte en effet d'un solde positif de 9,8 milliards de dirhams dégagé par les comptes spéciaux du Trésor et les services de l'État gérés de manière autonome. La situation des charges et ressources du Trésor laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires de 11,3 % contre une stagnation des dépenses ordinaires émises. Les recettes générées au deuxième mois de l'année ont atteint les 34,3 milliards de dirhams, en consolidation

de 3,5 milliards de dirhams par rapport au même mois de l'année passée. Une hausse qui s'explique par la hausse des impôts directs, des impôts indirects et des recettes non fiscales tandis que les droits de douane et les droits d'enregistrement et de timbre ont accusé une baisse à fin février. Les recettes fiscales se sont ainsi élevées à 31,7 milliards de dirhams, en hausse de 7%. S'agissant de la fiscalité domestique, on relève à cet effet des recettes dépassant les 20 milliards de dirhams, en amélioration de 5,1% par rapport à la même période de l'année passée.

Les recettes non fiscales ont enregistré pour leur part un pic de 119,8 % avoisinant ainsi les 2,6 milliards de dirhams contre 1,17 milliard de dirhams une année plus tôt. Rappelons que la TVA constitue 28,6 % de la structure globale des recettes générant ainsi 9,4 milliards de dirhams à fin février 2019. La Trésorerie générale du Royaume

indique par ailleurs dans son bulletin statistique que le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 89,9% contre 80,8% un an auparavant. «A fin février 2019, 55,5% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 38,9% aux dépenses matériel, 13,5% aux intérêts de la

global d'engagement de 25 % au même niveau que celui enregistré à la même période de l'année précédente. Le taux d'émission sur engagements est évalué à 60 % contre 63 % un an auparavant. Il est à noter que les dépenses émises au titre du budget général ont atteint les 59,3 milliards de dirhams, en progression

Les recettes générées au deuxième mois de l'année ont atteint les 34,3 milliards de dirhams, en consolidation de 3,5 milliards de dirhams par rapport au même mois de l'année passée.

dette et 3,3% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscales», relève-t-on de la publication de la TGR. Quant aux dépenses, les engagements de dépenses au titre des deux premiers mois de l'année se sont élevés à 116,5 milliards de dirhams représentant ainsi un taux

de 5,7%. Une hausse qui relève de l'augmentation de 25,6 % des dépenses d'investissement, de la stagnation des dépenses de fonctionnement et de la baisse de 1,7 % des charges de la dette budgétisée. A cet effet, les dépenses de fonctionnement émises se sont chiffrées à 33,5 milliards de

Kawtar Tali
ktali@aujourdhui.ma

dirhams dont 19 milliards de dirhams ont été consacrés au traitement et salaires. Ces derniers enregistrent une hausse de 2%. En revanche, les dépenses de matériel ont baissé. Le repli est évalué à 8,5%, soit 10,1 milliards de dirhams contre 11 milliards de dirhams l'année passée.

Les charges communes se sont consolidées de 8,1 % passant de 3 milliards de dirhams à 3,3 milliards de dirhams à fin février 2019. Les dépenses d'investissements ont atteint les 16,5 milliards de dirhams, en amélioration de 3,4 milliards de dirhams en glissement annuel. Une progression qui résulte de la hausse de 33,4 % des dépenses des ministères et de 22,9 % des charges communes. Notons que les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 11,3 milliards de dirhams contre 9,6 milliards de dirhams à fin février 2018.